

Les ajustements de la balance des paiements - Les données du commerce international

L'information suivante est extraite de la publication **La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux du Canada** ou Statistique Canada - n°.67-506-XIF au catalogue.

1 Méthodes

La Division du commerce international calcule les statistiques du commerce des biens mensuellement. Les ajustements de la balance des paiements, effectués sur le commerce de biens, sont compilés tous les mois par la Division de la balance des paiements. Ces deux divisions collaborent étroitement et les ajustements de la balance des paiements sont intégrés aux données douanières dans les statistiques publiées tous les mois par la Division du commerce international. Précisons que ces mêmes données sont aussi publiées par la Division de la balance des paiements et des flux financiers, mais seulement sur une base trimestrielle dans le cadre des statistiques de la balance des paiements.

Voici un résumé du calcul des exportations et des importations canadiennes en partant de la base douanière pour se rendre à la base de la balance des paiements.

1.1 Exportations

On calcule les exportations canadiennes aux États-Unis sur la base douanière à partir des importations en provenance du Canada constatées par les autorités douanières américaines¹.

1) En premier lieu, on ajoute aux valeurs ainsi établies les réexportations canadiennes (biens d'origine étrangère qui passent par le territoire canadien);

2) On soustrait ensuite :

a) les biens américains retournés qui passent par le Canada et qui sont désignés comme étant d'origine canadienne par les États-Unis;

b) les importations américaines en provenance du Canada qui passent par de pays tiers.

3) Finalement, on ajoute le fret et les autres frais qui y sont liés du point de chargement au point de sortie au Canada.

Cette méthode s'applique à toutes les exportations canadiennes aux États-Unis sauf aux exportations de gaz naturel et d'électricité, ces deux produits étant directement enregistrés à partir des sources douanières canadiennes tant pour le Canada que pour les États-Unis. Ces sources sont considérées comme plus justes pour les séries en question que les données américaines sur les importations. La Division du commerce international de Statistique Canada calcule les exportations vers d'autres pays à l'aide des documents des douanes canadiennes.

On ajuste ensuite les données douanières résultantes sur les exportations aux États-Unis et vers d'autres pays selon quatre catégories d'ajustements de la balance des paiements : ajustements d'observation, ajustements de période, ajustements d'évaluation du transport intérieur et autres ajustements d'évaluation et de résidence.

¹ Pays d'origine et point F.A.B de chargement.

1.1.1 Ajustements d'observation

On compte trois grands ajustements d'observation qui s'appliquent aux données douanières sur les exportations. Il s'agit, d'une part, de tenir compte de l'ajustement des exportations de pétrole brut aux États-Unis, d'autre part de l'ajustement des exportations de gaz naturel aux États-Unis et, enfin, de la sous-observation des exportations vers des pays autres que les États-Unis que ne capturent pas les données douanières.

Grâce à l'ajustement relatif au pétrole brut, on remplace les données des douanes par des données en volume et en prix (respectivement obtenues de la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie de Statistique Canada et de l'Office national de l'énergie). C'est, en fait, un ajustement tant d'observation que d'évaluation, bien qu'on ait parlé d'ajustement d'observation jusqu'en 1995, année où la distinction entre observation et évaluation a été rétablie.

Quant à l'ajustement relatif au gaz naturel, c'est un ajustement de transport qui ramène la valeur du gaz à sa valeur à la frontière, car ce produit est évalué comme livré à la frontière. Toutefois, on qualifie cet ajustement d'évaluation comme une observation et cela, pour des raisons historiques.

Depuis l'année de référence 1986, on procède à un ajustement de sous-observation pour tenir compte des exportations vers des pays autres que les États-Unis que ne décrivent pas les données douanières. Les valeurs en question ont nettement augmenté depuis qu'une entente d'échange de données a été conclue avec les autorités américaines en 1990, les exportateurs canadiens n'ayant pas toujours été conscients qu'ils devaient continuer à déclarer les exportations qui transitaient par les États-Unis à destination d'autres pays. Du côté des États-Unis, il est à la fois plus rapide et conforme à la loi de déclarer de telles importations comme destinées à la consommation américaine. Les exportateurs américains peuvent ainsi se soustraire aux prescriptions des règlements de transit qui pénalisent le défaut de réexpédier les biens en dehors des États-Unis dans un certain laps de temps.

1.1.2 Ajustements de période

Deux principaux types d'ajustements de période sont faits: un aux exportations douanières courantes de céréales et l'autre pour tenir compte des retards de documentation douanière.

Dans les ajustements relatifs aux produits du blé (ordinaire ou dur), on remplace les données douanières par des données en volume sur les dédouanements qui proviennent, de 1988 à 1992, de la Commission canadienne des grains (CCG) et des données en prix de la Division de l'agriculture de Statistique Canada. À partir de 1993, la Division du commerce international applique un prix transactionnel global à ces mêmes données douanières. On juge que les données de la Commission traduisent plus fidèlement le mouvement et la destination ultime des céréales canadiennes et la Division du commerce international commence progressivement à les substituer aux données douanières. À compter de 1999, les volumes de la CCG sont utilisés sur une base mensuelle et non plus annuelle comme au cours des années précédentes.

En fait, à compter de 1999, on effectue tous les mois un ajustement avec les prix en volume de la Commission et les prix unitaires de la Division du commerce international dans les données douanières pour deux autres catégories de céréales, soit le canola et l'orge.

Pour les ajustements sur les exportations d'avoine, de seigle, de lin et de maïs, on substitue aux fins de la balance des paiements les données mensuelles en volume de la CCG aux données douanières correspondantes en se reportant aux dernières données disponibles sur les prix unitaires de la Division du commerce international. Là encore, les ajustements ne visent pas les

États-Unis, car les données américaines sur les importations sont généralement tenues pour suffisantes.

Les retards de documentation douanière font l'objet d'un ajustement temporaire; il y a, par la suite, intégration des documents à la base de données des douanes et élimination consécutive dans les ajustements de la balance des paiements. De temps à autre, on inscrit aussi sur une base temporaire des ajustements de la balance des paiements pour tenir compte d'omissions dans les données douanières qui sont documentées à partir d'autres renseignements, et cela jusqu'à ce qu'on puisse les inscrire dans la base douanière.

1.1.3 Ajustements d'évaluation du transport intérieur

L'ajustement d'évaluation du transport intérieur de biens est si considérable qu'il figure à part dans les publications. Par souci de concordance avec le traitement statistique des entrées-sorties du Canada, les biens sont initialement évalués à l'établissement. Pour ce faire, on se trouve d'abord à retrancher des données le transport intérieur sur une base douanière (voir la section 1.1.4.1), puis on passe aux ajustements propres à la balance des paiements tel qu'expliqué dans ce qui suit. On procède ainsi parce que le fret mesuré dans les données douanières n'est pas complet, comme en font foi la recherche et le balancement des biens dans le cadre des entrées-sorties. Après avoir procédé à d'autres déductions au chapitre du fret et des escomptes pour arriver à une valeur d'exportations à l'usine, la Division de la balance des paiements ajoute un montant quelque peu différent de fret (tel que décrit ci-bas) pour ramener l'évaluation à la frontière.

Dans le cas des exportations aux États-Unis, on procède en bloc (sans nécessairement établir une distinction entre les biens) à l'ajustement des éléments suivants de transport intérieur :

- on ajoute le transport par camion décrit par les données douanières américaines (les intermédiaires américains estiment en milles la partie canadienne du transport);
- pour le transport ferroviaire déclaré dans ces mêmes données, on effectue un ajustement en fonction de certaines recettes coût, assurance et fret (caf) au delà de la frontière sur les produits forestiers expédiés aux États-Unis, recettes qu'on considère omises des enquêtes des transporteurs;
- pour les frais d'acheminement de pétrole par pipeline, on recalcule les données douanières américaines en se reportant aux tarifs de transport à la frontière de l'Office national de l'énergie et aux données en volume que fournit la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie. On ajoute un petit montant dégagé par la Division des entrées-sorties pour le transport de gaz de pétrole liquéfié. Dans le cas du gaz naturel, on n'ajoute rien pour le transport intérieur, ce produit ayant déjà été évalué à la frontière par un ajustement d'observation (voir la section 1.1.1). Il s'agit d'une exception à la règle de l'évaluation à l'établissement, car un nombre appréciable de conventions de vente comprennent les frais de transport ² ;
- on ajoute un petit montant relatif aux « transports divers » à partir des données douanières américaines lorsque le moyen de transport (autre que le transport aérien ou ferroviaire) n'a pas été indiqué;
- on procède à une faible réduction en pourcentage les valeurs en fonction du double compte des frais de transport ferroviaire de biens d'exportation transitant par les États-Unis et déjà estimés dans le transport intérieur des biens qui vont outre-mer.

² Une autre exception est le blé, dont le marché est centralisé et dont l'évaluation aux douanes comprend le transport jusqu'à la frontière.

Pour ce qui est des exportations outre-mer, on applique les tarifs passés de transport et on ajoute ce montant. Il n'y a pas de composante séparée pour le transport dans les données de douanes pour ces exportations.

1.1.4 Autres ajustements d'évaluation et de résidence

Les autres ajustements d'évaluation et de résidence comprennent :

- un ajustement d'évaluation qui permet de retrancher les frais de transport et de manutention et de tenir compte des remises pratiquées sur divers biens qui ne sont pas entièrement éliminés des données douanières;
- un ajustement de valeur sur les logiciels préemballés;
- deux ajustements de résidence portant sur l'or, l'un visant à ajouter la valeur des lingots d'or échangés avec des non-résidents à l'intérieur du Canada et l'autre visant à ajouter la valeur de l'or vendu par les autorités monétaires canadiennes à des non-résidents autres que des autorités monétaires étrangères.

1.1.4.1 Retranchement du transport basé sur les douanes et autre transport

Dans l'ajustement d'évaluation, on déduit, en premier lieu, le transport déjà décrit par les données douanières de manière à fournir des données essentielles au cadre des entrées-sorties sur une base de coût des facteurs (évaluation à l'établissement).

Dans le cas des exportations canadiennes aux États-Unis, on retranche le transport intérieur pour tous les biens à la suite d'un exercice spécial d'élimination mené par la Division du commerce international, qui obtient les données — incluant le moyen de transport — sur la diversité des importations américaines en provenance du Canada et du U.S. Census Bureau ³.

Dans le cas des exportations outre-mer, on applique un petit facteur général sans faire de distinction entre les biens, pour soustraire d'autres éléments de transport et ainsi dégager les valeurs à l'établissement.

D'autres déductions sont faites à l'égard de certains produits primaires pour lesquels on juge ne pas avoir éliminé tous les éléments de transport et les remises. Des déductions importantes de transport intérieur sont faites pour les exportations ailleurs qu'aux États-Unis des produits de base suivants : charbon, papier journal, pâte de bois et aluminium. Des ajustements plus modestes portent sur le soufre, l'amiante, le minerai de fer et la potasse. On applique un ajustement général de transport au reste des produits de base.

On soumet également à des ajustements de transport les exportations de papier journal et de pâte de bois aux États-Unis. On calcule des ajustements importants qui intéressent le transport et les remises en se reportant à l'écart entre les valeurs douanières et les données douanières en volume réévaluées aux prix unitaires à partir des recensements de la production de la Division de la

³ Tel que noté à la section 3.2.3.2 Statistique Canada - n°.67-506-XIF au catalogue, le transport aérien et maritime n'est pas considéré comme un transport intérieur et n'est pas compris non plus dans la valeur des biens, les frais en question étant engagés au delà du bureau douanier de sortie (dédouanement); ce transport est plutôt classé dans la catégorie des services internationaux de transport et intervient après que les transporteurs ont quitté les points de sortie.

fabrication, de la construction et de l'énergie. On projette les données subséquentes aux recensements sur les valeurs unitaires à l'aide des séries des indices de prix de Statistique Canada. Des ajustements de transport plus modestes sont effectués en appliquant des pourcentages connus sur les exportations mensuelles.

On effectue des ajustements relatifs aux remises — qui entrent dans l'écart d'évaluation que nous venons de signaler — pour les biens suivants : papier journal, pâte de bois, soufre et, dans une moindre mesure, aluminium et amiante.

1.1.4.2 Sous-évaluation de logiciels préemballés

À partir de 1996, on ajoute un petit ajustement compilé par le U.S. Bureau of Economic Analysis pour accroître la valeur des exportations de logiciels préemballés. La source des données, les importations américaines, continue d'évaluer certaines transactions concernant ces logiciels à la valeur du médium (c'est-à-dire disquette ou CD) et non du contenu ⁴.

1.1.4.3 Ajustements de résidence sur l'or

En ce qui concerne le premier ajustement de résidence qui porte sur l'or, on se limite aux opérations entre résidents et non-résidents sur l'« or marchandise » qui se trouve au Canada, car les mouvements transfrontaliers d'or sont déjà pris en compte dans les données douanières. L'ajustement consiste à ajouter l'or vendu à des non-résidents, mais qui reste au Canada sous forme de comptes non résidents. Les données concernant ces ajustements proviennent d'enquêtes auprès des banquiers et des affineurs canadiens.

Le second ajustement de résidence couvre l'or monétaire vendu par les autorités monétaires canadiennes à des non-résidents du Canada autres que les autorités monétaires étrangères. L'or échangé par les autorités monétaires canadiennes et étrangères n'est pas pris en compte dans le commerce de biens puisqu'il est considéré comme de l'or monétaire et qu'il fait partie des actifs financiers ⁵. Tout document des douanes qui concerne les autorités monétaires de notre pays est retranché avant que ne soient rassemblées les données douanières (s'il n'est pas retranché à temps, il sera annulé par la suite par un ajustement compensateur de la balance des paiements). Si de l'or monétaire est vendu à des non-résidents autres que les autorités monétaires étrangères, on considère qu'il s'agit là d'une exportation normale d'« or marchandise ». Il peut parfois se révéler difficile d'établir la qualité monétaire de certaines opérations à partir des données de base. Lorsque, par inadvertance, on exclut des opérations dans les données douanières à cause de ce critère de l'or monétaire, on peut recourir à un ajustement de la balance des paiements pour inclure les opérations « non monétaires ». Dans le cas où cet or est prélevé par les autorités monétaires canadiennes à même ses avoirs à l'étranger pour être vendu à un non-résident autre qu'une autorité monétaire étrangère, il n'y a pas de document douanier. On tient donc compte du changement de propriété par un ajustement de la balance des paiements.

Jusqu'en 1968, les biens comprenaient aussi la production canadienne d'or disponible pour l'exportation. La valeur en question correspondrait à celle de la production intérieure courante d'or — données incluant le mode de transport —, moins l'or destiné à la consommation industrielle ou artisanale au Canada et moins celui qui était détenu par les producteurs à des fins

⁴ Pour une discussion plus poussée, voir le chapitre 6, « Services commerciaux » Statistique Canada - n° 67-506-XIF au catalogue.

⁵ Les actifs financiers comprennent aussi l'or détenu à l'étranger par les résidents canadiens autres que les autorités monétaires. On comptabilise l'or acheté ou vendu à l'étranger par des résidents du Canada autres que les autorités monétaires en tant qu'actif financier au compte financier, et non pas comme de l'« or marchandise » au compte courant. Ce dernier traitement diverge du traitement des avoirs en or des non-résidents au Canada, lesquels ne sont pas comptabilisés comme leurs actifs financiers (c'est-à-dire que leur or ne constitue pas un engagement financier canadien).

d'affinage ou dans les mines. Bien que ce métal n'ait pas été exporté en réalité, il a été vendu au Fonds de change après avoir été affiné au Canada. Il y a eu crédit au compte courant et débit au compte des réserves officielles des changes, ce qui s'accorde avec la convention alors appliquée consistant à faire passer l'or d'une valeur corporelle ou réelle (l'or comme bien) à une valeur financière internationale (l'or monétaire). Vu le rôle particulier de l'or jusqu'en 1968, moment où on n'a plus fixé sa valeur commerciale, on a décidé de terminer la série à ce moment-là et on n'a pas tenté d'appliquer le traitement actuel aux données antérieures à 1968.

1.2 Importations de biens

Les importations canadiennes sur une base douanière font aussi l'objet de quatre grands ajustements de la balance des paiements : ajustements d'observation, ajustements de période, ajustements d'évaluation du transport intérieur et autres ajustements d'évaluation, et ajustements de résidence.

1.2.1 Ajustements d'observation

Quatre ajustements d'observation visent les importations douanières. Le premier, qui porte sur le pétrole brut, consiste à remplacer les données douanières en volume par des données de quantité jugées plus précises qui proviennent de la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie. Les prix par lesquels on dégage les valeurs sont fondés sur des valeurs unitaires fournies par la Division du commerce international, sauf pour le mois en cours, à l'égard duquel on exploite des données émanant de Ressources naturelles Canada. Le deuxième ajustement porte sur les importations par la poste qui ne sont pas intégralement décrites dans les données douanières. Il provient de sources internes d'enquêtes et d'administration en relation avec les enregistrements douaniers existants ainsi que des variables extérieures comme celle des variations de taux de change. Le troisième ajustement porte sur les importations non déclarées de produits du tabac, qui ont été estimées de façon grossière à partir d'études internes consacrées à la production et au commerce.

À partir de 1996, un quatrième ajustement basé sur les documents douaniers a été compilé par la Division du commerce international pour déduire les logiciels sur mesure déjà compris dans les statistiques de service.

1.2.2 Ajustements de période

On inscrit un ajustement temporaire pour tenir compte des retards de documentation douanière sur les pièces automobiles. En se fondant sur les tendances passées, on réduit le montant chaque mois à mesure qu'on reçoit les documents douaniers.

1.2.3 Ajustements d'évaluation du transport intérieur

Comme les importations douanières sont seulement évaluées au lieu de dernière livraison directe au Canada, il faut ajouter une estimation du transport intérieur vers la frontière du pays exportateur. Cet ajustement de transport intérieur se fait selon le moyen de transport (camion, train) et selon le bien (charbon) pour les importations en provenance des États-Unis. On procède à un plus petit ajustement global dans le cas des importations en provenance de pays autres que les États-Unis.

Les méthodes de calcul du transport intérieur à l'importation ont évolué au fil des ans, particulièrement depuis la fin des années 1980 parce que le cadre institutionnel d'obtention des données et d'application de procédés d'imputation a lui-même changé. Depuis que le protocole d'entente concernant l'échange de données sur les importations entre le Canada et les États-Unis a

été signé en 1990, on rassemble les données de base à l'aide des documents sur les importations canadiennes, pratique tout à fait à l'inverse de ce qui s'était fait jusque-là. Idéalement, on se reporterait largement à la documentation sur le transport à l'importation, comme il est devenu possible de le faire pour le transport à l'exportation après la signature de ce protocole, mais ce n'est qu'en 1991 qu'on a commencé à réunir ces données à partir des données d'importations canadiennes. Dès lors, les données douanières d'importations au Canada ont visé tout le transport plutôt que le seul transport à la frontière. Ainsi, les données de base sur le transport intérieur ont largement été surévaluées jusqu'en 1998, année où la Division du commerce international a changé sa méthode d'imputation, diminuant ainsi de moitié environ le rapport entre la valeur du transport et la valeur des biens et se rapprochant bien plus des ratios qui existaient avant 1990.

En raison des problèmes mentionnés ci-haut au chapitre de la documentation douanière, la Division de la balance des paiements et des flux financiers a continué à utiliser la procédure par moyen de transport de 1990 à 1998. L'élément le plus important, le camionnage, a d'abord été estimé en consultation avec la Division des transports à l'aide d'une diversité de données sur le volume, le prix et la part des mouvements transfrontaliers. Avec les méthodes d'imputation récemment adoptées par la Division du commerce international, on a pris une mesure plus directe et plus courante du camionnage. Quant au transport ferroviaire, on continue à le décrire à l'aide des sources d'enquêtes de la balance des paiements chez les transporteurs canadiens et américains, ce qui a permis d'éviter la baisse appréciable que montrent les données douanières courantes. Les estimations par tarifs et les données courantes en volume concernant le charbon constituent un troisième élément d'évaluation du transport intérieur dans le commerce canado-américain.

L'ajustement de transport intérieur qui vise les importations en provenance de pays autres que les États-Unis est tiré de l'application de tarifs précis de transport aux valeurs de tous les biens importés sauf les produits particuliers comme le pétrole brut, les aéronefs, les automobiles et les camions. Tout comme pour les exportations, il n'y a pas de comptes séparés de transport dans les données de douane, à l'exception des données relevant des transactions avec les États-Unis.

1.2.4 Autres ajustements d'évaluation et ajustements de résidence

Les importations douanières font l'objet d'un ajustement d'évaluation et de deux ajustements de résidence. L'ajustement d'évaluation est un ajustement par tarifs grâce auquel on déduit une petite valeur de transport intérieur pour les importations en provenance de pays autres que les États-Unis; cet ajustement a pour effet de ramener les importations sur la même base d'établissement que les importations en provenance des États-Unis. Après quoi on ajoute la valeur du transport intérieur sur la base de la balance des paiements (voir la section 1.2.3).

Le premier ajustement de résidence porte sur l'or qui est acheté au Canada par des non-résidents, mais qui ne franchit pas la frontière. Pour l'effectuer, on se sert des données tirées d'une enquête auprès des banques et des affineries. Le second ajustement de résidence vise à présenter les importations selon le pays de dernière livraison. L'ajustement se fait au niveau des pays et les valeurs s'annulent dans l'ensemble. Il y aurait également ajustement de résidence si les autorités monétaires canadiennes devaient, dans certaines circonstances, acheter de l'or à des non-résidents

autres que des autorités monétaires étrangères. S'il y avait achat à un non-résident à l'intérieur du Canada, aucun document d'importation ne décrirait cette opération, pas plus que si on achetait de l'or à l'extérieur du Canada en vue de sa livraison à l'étranger.

1.3 Résumé

Somme toute, les ajustements qui touchent les exportations sont plus nombreux et appréciables que ceux qui touchent les importations (voir le tableau 1). Le plus important ajustement, tant pour les exportations que pour les importations, vise à prendre en compte de façon appropriée le transport intérieur à la frontière. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas toujours strictement d'ajustements de la balance des paiements, le but étant souvent de procéder à des rectifications en fonction de ce qui aurait idéalement dû être enregistré au départ comme données douanières. Les ajustements de période en sont un exemple et ont été subséquemment remplacés par les données douanières courantes.

Tableau 1 Sommaire des ajustements de la balance des paiements

	Exportations	Importations
Observation	Pétrole Gaz naturel Addition en fonction des exportations outre-mer	Pétrole brut Addition en fonction des importations postales Addition en fonction du tabac non déclaré Dédution en fonction des logiciels sur mesure
Période	Céréales Retards de documentation douanière en général	Retard de documentation douanière sur les pièces automobiles
Évaluation	Addition en fonction du transport intérieur	Addition en fonction du transport intérieur
Évaluation (autres ajustements) et résidences	Dédution en fonction du transport et des remises (évaluation) Pétrole (évaluation) Addition en fonction de logiciels préemballés, États-Unis (évaluation) Addition en fonction de l'or non monétaire (résidence)	Dédution en fonction du transport (évaluation) Addition en fonction de l'or non monétaire (résidence) Pays de livraison (résidence)